



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1349268

Annexes

2

Date

28-01-2016

Objet :

Newsflash 2016/04 - Produits d'origine animale pour la consommation humaine

Corée du Sud

L'instruction **RI.KR.01.04 de janvier 2016** pour l'exportation de viande de porc et de produits porcins vers la Corée du Sud remplace l'instruction RI.KR.01.03 d'avril 2014 (annexe 1).

Le « Certificat vétérinaire pour l'exportation de viande de porc et de produits porcins de la Belgique vers la Corée du Sud », portant la référence **EX.VTP.KR.01.04** remplace la version portant la référence EX.VTP.KR.01.03 (annexe2), en tenant compte des modalités suivantes :

- la version portant la référence EX.VTP.KR.01.03 doit être délivrée pour tous les envois qui arrivent en Corée du Sud pour le 29/02/2016 au plus tard;
- la version portant la référence EX.VTP.KR.01.04 doit être délivrée pour tous les envois qui arrivent en Corée du Sud après le 29/02/2016.

Vicky Lefevre
Directeur général